

Ce billet n'aborde pas la guerre d'Algérie, la seule que les Français connaissent plus ou moins, mais la guerre en Algérie dans sa phase initiale. Ce choix permet d'associer l'histoire de cette région, la conquête militaire et la diplomatie française, les spécificités socioculturelles de l'Afrique du Nord hier sous l'influence ottomane aux problématiques contemporaines comme la guerre d'Algérie, la relation entre la France et cet Etat, entre la France et la Turquie, l'islamisme, sinon même les modes d'action terroristes comme celui de la décapitation, l'esclavage, donc des sujets géopolitiques ou internes actuels.

L'approche sera faite volontairement avec la référence aux sources anciennes du XIX^e et du début du XX^e, avec des auteurs moins idéologiques, souvent témoins, moins engagés que ce que je peux lire aujourd'hui où parfois la manipulation des faits par leur interprétation dans un contexte contemporain me semble sujette à caution d'autant que le public est instruit d'une manière sélective ou imparfaite.

En complément, j'invite à lire « *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet* » de Jean Serres (1925), « *Mes mémoires* » du général du Barail (1896, tome 1), « *Le maréchal Canrobert* » par Germain Bapst (1898, tome 1), « *La vie du général Yusuf* » par Maurice Constantin-Weyer (1930), « *La conquête d'Alger* » par Camille Rousset (1899) sans que cette liste ne soit exhaustive et j'ai de nombreux autres livres d'époque à étudier ou dont je n'ai pas évoqué l'intérêt.

Déconstruire un environnement permissif pour la repentance

Ce retour sur l'histoire s'avère nécessaire car nous nous avançons tout doucement, certes avec prudence, vers de potentielles relations franco-algériennes renouvelées dans le cadre des commémorations en 2021 et 2022. Il n'est pas possible d'oublier les paroles du candidat Macron à la télévision algérienne en février 2017 : « *La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie et cela fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes.* »

En désignant Benjamin Stora (Cf. Biographies sur [Wikipedia](#) et sur le [site de B. Stora](#)) pour une mission consacrée à « *La mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie* » dont le rapport doit être remis avant la fin de l'année 2020, en vue de favoriser « *La réconciliation entre les peuples français et algérien* », la stratégie macronienne est à l'œuvre dans l'optique d'élections de 2022 qui risquent d'être particulièrement disputées. Pourtant, comment faire confiance objectivement à un chercheur né à Constantine (Algérie) et trotskiste, liant affectivité, phénomène bien fréquent parmi ceux qui ont été contraints de quitter l'Algérie, et engagement politique d'extrême-gauche même si avec l'âge on peut espérer que l'extrémisme disparaisse ?

Or, compte tenu de la population française de 67 millions d'habitants en 2020, DOM-TOM y compris, les Français ayant un lien avec l'Algérie, toutes origines confondues, représentent une

importance démographique que l'on ne peut pas négliger non seulement dans les relations conduites par la France envers l'Algérie mais aussi dans le contexte électoral français de 2022.

En effet, la guerre d'Algérie a imposé le rapatriement de plus d'un million de Français entre 1954 et 1962 (Cf. [cet article de 2010](#) sur l'exode de 1962 vers le territoire national) qui ont une descendance désormais sur deux générations et ont naturellement augmenté leur nombre depuis soixante ans. L'immigration algérienne a aussi sa part dans la construction de cette communauté. Les binationaux franco-algériens sont estimés à environ quatre millions (Cf. [article](#)) et les Algériens vivant en France avec cette seule nationalité seraient environ de 800 000 personnes. Ne sont pas comptés les Français d'origine algérienne de la seule nationalité française. Cette « communauté » liée affectivement potentiellement à l'Algérie est objectivement un groupe de pression dans les relations entre la France et l'Algérie. En 2017, le président algérien déclarait que six millions d'Algériens vivaient en France et il comptait bien se servir de ce chiffre auprès du président Macron.

Il n'en reste pas moins qu'une guerre, long aboutissement de 130 ans de tensions sinon d'affrontements nous sépare avec aussi des fissures dans la société française. En effet, deux journées sur les onze journées nationales annuelles d'hommage sont dédiées à la guerre d'Algérie. En 2003, le président Chirac instaurait la « *Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie* » le 5 décembre pour rendre hommage aux 26 000 soldats d'active et du contingent « *Morts pour la France* » durant les huit années de la guerre d'Algérie. Pour satisfaire la gauche qui pourtant gouvernait la France pendant la guerre d'Algérie, le président Hollande transforme la commémoration du « *cessez-le-feu* » du 19 mars 1962 entre la République française et le FLN algérien en une « *journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* », oubliant les nombreux massacres survenus après cette date notamment contre les harkis par le FLN.

Cette bataille très politique des mémoires persiste et le rapport de Benjamin Stora sera à lire avec attention sinon avec vigilance, notamment, dans les propositions qui pourraient être évoquées. Cette vigilance devra être autant de mise suite aux propos tenus par le président Macron ce 4 décembre au média *Brut* sur la mise en évidence, sinon la « *mise à l'honneur* » de la diversité dans notre histoire et notre environnement. Mettre à l'honneur ceux qui le méritent, oui sans aucun doute s'ils ont servi la France et cela devrait déjà être fait.

1830. Un retour sur la guerre ... en Algérie

En accompagnement de cette commémoration du 5 décembre, il paraît nécessaire de faire un retour historique sur la présence de la France en Algérie, sujet d'autant plus sensible dans la mémoire collective française que son instrumentalisation est permanente par la classe politique. Oserai-je écrire que ce 190^e anniversaire de la chute de la régence d'Alger le 5 juillet 1830 est opportun ? Sans aucun doute puisqu'il permet de rappeler les conditions de l'intervention française et des combats jusqu'à la chute de Constantine le 13 octobre 1837, signifiant la fin politique de l'influence turque et de ses revendications sur Alger.

La situation de l'Afrique du Nord qui n'a pas vraiment varié depuis 1830 hormis le fait qu'elle était sous l'autorité, certes lointaine, de l'empire ottoman. Même les découpages territoriaux se sont révélés pertinents car ils ont peu été modifiés depuis. Cependant, comme l'écrit Jean Serres, « *Il faut entendre par Afrique du nord ce qu'on appelait alors la Barbarie c'est-à-dire d'Est en Ouest les régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger, et dans une certaine mesure l'empire du Maroc* ». Le terme « *Barbarie* » pour évoquer l'Afrique du Nord peut être choquant mais c'est un terme de l'époque. Il est cependant utilisé de nouveau aujourd'hui dans le cadre des actes terroristes.

Seul l'empire chérifien était indépendant. Les trois régences de Tunisie, d'Alger et de Tripoli dirigées par les représentants turcs à l'investiture confirmée tous les trois ans, bénéficiaient d'une large autonomie. Des « *milices* » turques recrutées en Asie mineure sous le statut de janissaires ou de mameluks à leur service assuraient l'autorité de l'empire ottoman. De fait, la présence turque, force d'occupation, était particulièrement honnie par les populations arabes qu'elle méprisait.

Le contexte régional et la préparation diplomatique de la conquête

La rupture diplomatique de la France avec Alger a lieu le 14 juin 1827. Le 15, un blocus d'Alger et de la côte commence. La Turquie ne réagit pas car elle est confrontée à l'insurrection des Grecs qui ont proclamé leur indépendance le 25 mars 1821. Devenue une fête nationale, son bicentenaire se tiendra en 2021 dans le contexte tendu que l'on connaît actuellement en Méditerranée orientale. La bataille navale de Navarin le 20 octobre 1827 voit la flotte turque détruite par les flottes française, britannique et russe. La paix est signée le 3 février 1830. Le gouvernement de Charles X peut alors s'intéresser de nouveau à l'Algérie.

L'évolution du contexte régional, la résistance du Dey d'Alger, l'inefficacité du blocus de la côte et des ports pour le contraindre à céder, contraignent le gouvernement français à envisager des mesures militaires plus importantes pour obtenir satisfaction. L'effet non recherché sera la chute de la domination turque en Afrique du Nord et sa conquête partielle par la France.

Bien loin d'une diplomatie unilatérale, la France informe début janvier 1830 les cours européennes de son intention de supprimer la piraterie et l'esclavage des chrétiens dans les régions barbaresques. Cependant, l'Angleterre et l'Autriche se montrent relativement hostiles à ce que la France retrouve un empire colonial et puisse menacer les intérêts britanniques en Méditerranée.

Néanmoins, le général Guillemot, ambassadeur de France à Istanbul une époque où il n'était pas anormal de nommer un général ou amiral comme ambassadeur – notifie à la Porte l'envoi d'une expédition française à Alger afin qu'elle puisse intervenir auprès du dey pour trouver une solution pacifique. Jean Serres rappelle la perception turque de ce conflit potentiel : « *Pendant le cours de ces événements l'opinion turque restait très calme. Tout le monde reconnaissait que les Algériens étaient des forbans indignes du moins d'intérêt et affirmait qu'il n'existait entre eux d'autres liens véritables que celui de la religion. Personne ne pensait à ce qui pourrait se passer si Alger était prise, éventualité qui paraissait invraisemblable* ».

La France légitime dans sa conquête d'Alger

L'Afrique du Nord, hormis le Maroc, avait été conquise par les Turcs au XVI^e siècle alors que les Espagnols s'étaient fortement implantés. Ceux-ci furent progressivement chassés. En 1527, les corsaires turcs s'emparent définitivement d'Alger. La milice, terme pour les soldats turcs, assure la solidité de la gouvernance. Les Corsaires enrichissent le trésor de l'État qui reçoit 1/8 du produit de leurs captures, esclaves chrétiens compris. Cette économie fonctionne durant trois siècles. Toutes les tentatives européennes pour s'emparer de la ville pour interdire l'esclavage des chrétiens échouent : deux débarquements espagnols au XVI^e siècle, des expéditions maritimes françaises du XVII^e siècle, des tentatives maritimes anglo-néerlandaises en 1816 et en 1824.

De fait, le dey d'Alger est pratiquement un souverain grâce à ses victoires. Les ordres du sultan sont régulièrement rejetés mais avec le déclin de la milice, cette régence s'affaiblit à la fin du XVIII^e. Les six deys entre 1798 et 1817 ont été mis à mort par les milices. La guerre de course rapporte moins. Il y a moins d'esclaves chrétiens 25 000 en 1650, 3 000 en 1750. En outre, il existe une fermentation religieuse intérieure avec des révoltes en Kabylie et dans l'Oranais.

Lorsque la France se trouve donc en 1827 en conflit avec la régence d'Alger, celle-ci envisage sans appréhension la déclaration de guerre d'une puissance maritime de premier rang. Cette guerre fournirait aux corsaires l'occasion de prises fructueuses ce dont ils étaient privés depuis plusieurs années. La France de son côté, habituée à traiter directement avec les barbaresques et à régler avec eux sans passer par la Turquie, sait « *fort bien le peu d'autorité dont La Porte disposait en Barbarie* » écrit Jean Serres. Elle se borne à informer le gouvernement ottoman des causes de la guerre et des mesures qu'elle avait été contrainte de prendre. Le gouvernement français pense d'ailleurs régler pacifiquement son conflit. Pour le gouvernement de Charles X, la colonisation de l'Algérie n'est pas envisagée parce que la conquête serait longue et coûteuse, pouvant entraîner un conflit avec l'Angleterre.

Il s'agit donc d'imposer des conditions de paix empêchant définitivement le retour de la piraterie et de retirer au dey d'Alger toutes les prérogatives d'un souverain indépendant : des fortifications rasées, suppression du droit de faire la paix et la guerre, de recruter une milice turque. Les puissances européennes ne lui paieraient plus de tribut. Il serait alors un sujet immédiat du sultan confirmé par lui et qui nommerait ses successeurs. Le gouvernement français demanderait pour la sécurité de ces établissements d'Afrique la cession de la ville de Bône (aujourd'hui Annaba) et de la côte jusqu'au cap Roux à l'est d'Oran.

Cependant, La Porte est opposée à l'intervention militaire française. Elle n'est certes pas en mesure de modifier le régime politique des régences en raison de forces militaires et navales très faibles et pour des raisons financières. Le sultan ne peut cependant pas admettre l'installation d'une puissance étrangère à Alger ce qui signifierait l'abandon d'un territoire ottoman. Supprimer la milice serait difficile car elle était le symbole même de l'autorité du sultan.

Selon le général Guilleminot, il apparaissait néanmoins possible que la Porte acceptât de traiter avec la France quand elle serait maître d'Alger. Dans ce cas, « *Le minimum de ses prétentions,*

ce serait un ordre de choses qui lui conserva, aux yeux des musulmans, le droit de suprématie religieuse, les apparences de la suprématie politique ou la souveraineté caractérisée par un tribut fixé et régulier ». Néanmoins, pour les Turcs, le conflit finirait comme tous les autres « par un bon arrangement pour la plus grande gloire de l'islam et des algériens et pour la plus grande honte des princes chrétiens qui avait osé offrir la bataille à l'invincible et guerrière milice d'Alger ».

Une opération amphibie réussie

Le débarquement français et la conquête d'Alger produisit en Europe une immense sensation y compris dans une France en instance de révolte contre Charles X. toutes les opérations passées avaient échoué. Alger s'est donc prémunie contre les attaques venant de la mer non de la terre.



Pierre-Julien Gilbert - 1783-1860 débarquement sidi-ferruch 1830

Bénéficiant de vents favorables, le débarquement a lieu le 14 juin à Sidi Ferruch presqu'île située à une trentaine de kilomètres à l'ouest d'Alger après de longues semaines d'attente au large. Cette opération a été préparée d'après le rapport d'un officier du génie français, Vincent-Yves Boutin (1772-1815), qui avait effectué des observations en Algérie lors d'une mission d'espionnage en 1808 pour Napoléon Ier (Cf. [Historia](#)). Il avait jugé l'attaque directe d'Alger impossible. L'opération amphibie puis l'opération terrestre seront conduites en suivant ce

rapport. La dimension logistique préparée par Charles Lemerrier de Longpré, baron d'Haussez (1778-1854), ministre de la marine, est aussi un succès.

L'organisation de la force navale fut naturellement primordiale. Elle appareille de Toulon le 25 mai 1830 sous la direction du vice-amiral Guy-Victor Duperré (1775-1846) qui sera ultérieurement durablement ministre de la marine. Elle comprend 676 navires de tous types divisés en trois escadres : escadre de guerre de plus de 100 navires dont 11 vaisseaux et 24 frégates, 7 bâtiments à vapeur, escadre de débarquement avec 140 navires, 347 navires affrétés par l'État. Pour mettre à terre rapidement l'équivalent d'une division, 85 chalands de débarquement construits à Toulon sont embarqués à bord des vaisseaux de ligne et des frégates. Equipés de deux ou quatre pièces d'artillerie ou pouvant transporter une compagnie de 150 hommes, ils permettent de débarquer directement sur la plage. Des entraînements amphibies ont lieu en mai 1830. Le corps expéditionnaire français, sous commandement du général comte de Bourmont (1773-1846), comporte environ 35 000 hommes, 4 000 chevaux.

Les officiers reçoivent un manuel sur l'Algérie « *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'État d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique, rédigé au dépôt général de la Guerre* ». De même les généraux reçoivent une instruction spécifique.

Les pertes de cette conquête sont approximatives car les données globales font défaut. 7 469 soldats français sont morts au combat dans les années 1830-1875 mais il reste à évaluer les décès des suites des combats. Pour l'armée française, le rapport entre les morts au combat et les autres – blessés et malades – est d'environ quinze morts à l'hôpital pour un mort sur le terrain entre 1830 et 1875, soit un total sur 45 ans d'environ 115 000 décès ou 2500 décès en moyenne par an. Les pertes algériennes sont impossibles à évaluer. Si l'on se fie à l'année 1845, les pertes dénombrées du côté algérien par les militaires français s'élèvent à 6 616 tués au combat, pour 605 soldats français soit un ratio de dix pour un, non compris les décès par suite des blessures.

Une paix progressive avec la Turquie et le début de la colonisation française

Les instructions données le 18 avril au général Comte de Bourmont qui commande le corps expéditionnaire de l'armée d'Afrique marquent nettement la volonté du gouvernement de Charles X de remettre Alger sous l'autorité de La Porte. La colonisation de l'Algérie est rejetée parce que la conquête serait longue, coûteuse et pourrait entraîner un conflit avec l'Angleterre.

Les négociations avec la Turquie s'engagent alors que le général comte de Bourmont est persuadé que la France gardera Alger. Il prend possession du territoire de la régence. Il réunit notamment les personnages religieux les plus importants d'Alger et en obtint la modification de la prière que l'on disait le vendredi dans les mosquées à faire disparaître le nom du sultan. Persuadé ainsi que tous les Français que la milice turque est exécrée et que la population arabe, maure, juive s'adapterait immédiatement au vu du gouvernement français et serait en mesure de gérer les affaires publiques, il expulse la plus grande partie de la milice et

l'administration turque. Ce fut l'état-major français qui assura la gestion de la régence y compris avec des administrateurs civils dont par exemple M. d'Aubignosc qui s'était fait remarquer sous le maréchal Davout à Hambourg, assiégé par les Prussiens de décembre 1813 à mai 1814 (Cf. [Mémoire du maréchal Davout sur le siège de Hambourg, 1815](#))

La France adresse à La Porte le 17 juillet 1830 ses conditions pour rendre Alger à l'empire ottoman sauf le territoire qui allait de Tunis à la chaîne de montagnes qui vient aboutir au cap Boujaron. Aucun autre privilège n'est demandé sauf celui d'être constamment traitée comme la nation la plus favorisée. Dans une dépêche du 18 juillet, le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères, affirme que la France ne veut pas garder la régence d'Alger. Elle coûterait trop cher à conserver.

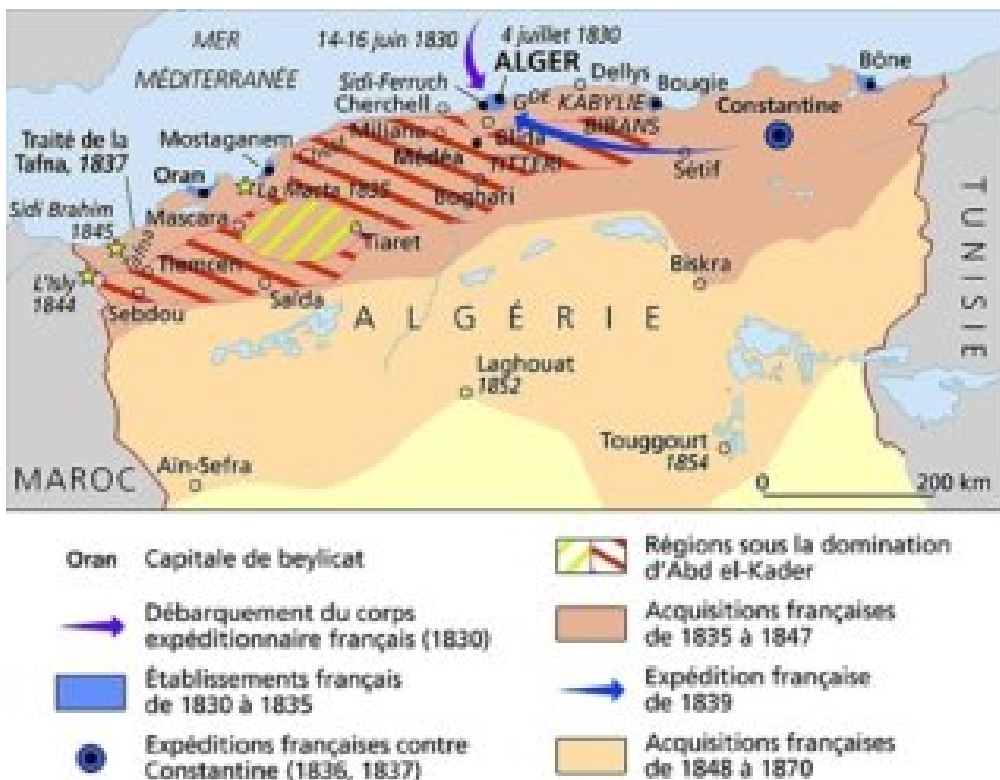
Avec l'intronisation de Louis-Philippe comme roi des Français le 9 août 1830, la position française change. La France ne pouvait remettre en cause la conquête d'Alger qui pouvait servir de base aux Anglais mais qui avait aussi coûté la vie à de nombreux soldats. La décision du roi des Français est transmise à La Porte le 26 octobre 1830. Le 12 novembre 1830, le ministre de la guerre confirme au ministre des Affaires étrangères l'intention du roi de conserver Alger « *dans le but d'assurer l'écoulement du superflu de notre population, des produits de nos manufactures et la production des denrées coloniales* ».

Dès les premiers jours de novembre 1830, le nouveau commandant en chef, le général Clauzel annonce la détermination du gouvernement français de coloniser Alger suscitant la réaction de Mathieu de Lesseps, consul à Tunis (et père de Ferdinand) qui lui écrit le 18 novembre 1830 : « *Il y a 40 ans, je mis le pied en Barbarie pour la première fois. Je me convainque non seulement que jamais un moghrébin quelque faible que soit n'obéirait à un chrétien mais même ne consentirait à marcher, à vivre avec lui son égal, que les Européens pourraient les vaincre et les subjuguier momentanément... mais que jamais ils ne parviendraient à leur imposer une administration, une police, des lois positives, de l'industrie, des arts, par l'organe d'autorités qui ne leur parleraient pas la langue du Coran et qui ne partageraient pas avec eux les prières, les jeûnes et les cérémonies que coordonne le livre sacré.* » Aussi, de Lesseps appelle la colonisation tel que le souhaitait Louis-Philippe dans le cadre d'une protection assurée par les forces armées françaises à partir des forteresses d'Alger et d'Oran.

Cependant l'influence française est limitée par l'expédition fatale de Blida en 1830 montrant que tout le pays ne serait pas soumis sans combat. En outre, suite à l'insurrection parisienne des Trois Glorieuses, la chute de Charles X perturbe les opérations. Le Bey de Constantine refuse d'évacuer Bône d'autant qu'une grande partie des fantassins et des artilleurs turcs de la garnison d'Alger l'ont rejoint.

Comme le rappelle Jean Serres, le général Clauzel considère indispensable de conquérir la régence tout entière et d'étendre la domination française au Sud jusqu'au désert, à l'Ouest jusqu'au Maroc, à l'Est jusqu'à Tunis. Aussi il s'agissait d'occuper Constantine et Oran pour empêcher la Tunisie et le Maroc d'entretenir l'agitation des Arabes de la régence d'Alger. Il utilisa donc le principe du protectorat confiant par exemple au bey de Tunis « *le soin de s'emparer d'Oran et de Constantine, administrant ces territoires sous la suzeraineté de la France en lui payant un tribut* ». Il fut cependant désavoué par la France et est rappelé.

Avec le général Savary, duc de Rovigo, ancien ministre de la police de Napoléon 1^{er}, la France envoie les anciens de la campagne d'Égypte pour commander les forces, recrute un grand nombre d'interprètes parmi les derniers mameluks pour communiquer avec la population mais « ces hommes d'une autre époque et d'une origine étrangère avaient gardé quelques fâcheuses habitudes contractées dans les campagnes lointaines de leur jeunesse, principalement celle de faire couper des têtes à tout propos ». Le duc estima qu'il fallait occuper Oran, ville portuaire qui reçut sans difficulté une garnison française en 1831. Bône fut moins heureuse, seule la seconde tentative fut réussie. En 1832, il est remplacé par le général Clauzel, entretemps élevé à la dignité de maréchal tout en ayant été élu député, qui reprend le commandement des opérations en 1832 jusqu'en février 1837.



Source. Anne Guillou, 2019

L'islam, un instrument idéologique pour mobiliser contre les Européens

Les guerres menées contre la France en Afrique du Nord l'ont été après l'appel au djihad contre les chrétiens, en l'occurrence français. Ainsi, pour préparer l'affrontement, outre la mobilisation de tous et l'appel à ses alliés de Constantine, d'Oran, de Titteri) le dey d'Alger fait appeler à la guerre sainte par les mosquées. Abd el-Kader en fera de même, tout comme les différents marabouts qui appelleront à la guerre dans le futur.

En parallèle, la puissance d'Abd el-Kader, fils d'un maître religieux soufiste, commence sa montée en puissance grâce à un accord en 1833 proposé par le général français Desmichel. Ceci permettra en fait à l'émir de s'armer pour reprendre la guerre. Certes, l'objectif militaire français est de permettre la conquête de Bône, les forces militaires étant insuffisantes.

La guerre contre Abd el-Kader reprend en 1835, période à laquelle le capitaine Canrobert, futur maréchal, est affecté en Algérie. Dans ses mémoires, son appréciation est intéressante à relever. Voyant l'état de l'armée française, son indiscipline, son équipement « *Le grand homme en Afrique n'était pas dans le camp français : c'était Abd el-Kader* ». Dans ses mémoires, le général du Barail explique aussi le succès d'Abd el-Kader par la division des Arabes soigneusement entretenue par les Turcs au profit de leur domination, mettant en place une rivalité entre un parti dit aristocratique fournissant les tribus Maghzens, exemptés d'impôts pour guerroyer au service des Turcs, et un parti dit théocratique qui revendiquait des chefs descendant du Prophète.

Concernant l'islam, quel que soit l'auteur du XIX^e jusqu'au moins dans l'entre-deux guerres, les commentaires se ressemblent : le général du Barail rappelle que « *Les fameux pères blancs moitié guerrier moitié missionnaires sont des hommes admirables de dévouement. Ils ont pénétré avec nos troupes jusqu'au cœur de l'Afrique mais je ne crois pas qu'ils aient à leur actif une seule conversion sérieuse. L'arabe les respecte, parce qu'il les prend pour des marabouts ; mais s'ils amenaient un seul douar à abjurer l'islamisme, l'armée française ne les empêcherait pas d'être tous massacrés jusqu'au dernier. On ne convertit pas le Musulman* ». Il ajoute que « *tous ceux qui connaissent un peu l'Orient savent que le musulman est intraitable sur les questions religieuses. À ses yeux, elles sont les seules importantes ici-bas* ». Et il est apparent que les Français malgré l'information reçue ne comprenaient pas la population. Cela explique sans doute la création plus tard des bureaux militaires arabes.

De même, sur les atrocités commises, les mêmes témoignages se répètent. Le 15 mai 1830, deux navires français s'échouent sur la côte. Attaqués par les Kabyles, plus de la moitié des 200 hommes sont tués, une partie des prisonniers égorgés. Les autres prisonniers sont acheminés le 21 mai à la Kasbah d'Alger où ils voient exposer les têtes de leurs 110 camarades. Comme en témoigne Canrobert en 1832, les combattants locaux au service des Français amoncelèrent les pyramides de têtes suscitant l'horreur et les interventions des officiers français, avec cette réponse du bey d'Oran Ibrahim avant d'accéder à leurs demandes de mansuétude : « *Soit ! seulement vous ne savez pas à quelles vipères vous rendez la vie. On voit que vous ne connaissez pas encore les arabes* ». Les corps des soldats français sont mutilés tout comme tout soldat isolé, y compris blessé, est mutilé et décapité.

Pour conclure

Historiquement, la régence d'Alger est définitivement conquise dans son environnement immédiat en 1839 après la chute de Constantine. La régence de la Tunisie est devenue à l'Est un allié fiable de la France. Elle abolira l'esclavage en 1845... avant la France. Le paradoxe du « *en même temps* » semble bien être la règle de fonctionnement de notre pays qui ne le fera qu'en 1848.

Cette conquête d'Alger rappelle aussi que les chrétiens étaient capturés comme esclaves par les régence et leurs corsaires. L'un d'entre eux, le général Yusuf (Joseph Vantini), capturé à sept ans en 1815, deviendra un mameluk du bey de Tunis pour être recruté comme interprète du général comte de Bourmont lors de la prise d'Alger en juillet 1830 pour finir général divisionnaire français de cavalerie, ayant créé les unités de Spahis, soit 20 escadrons, et titulaire de 19 citations au service de la France...

Plus à l'Est, la Turquie a repris possession de la régence de Tripoli en 1935 et tente de reconquérir son influence sur l'Algérie. À l'Ouest, l'empire marocain veut élargir son emprise sur une partie de la régence d'Alger et agite les populations contre la France, notamment en soutenant Abd el-Kader. Sous le commandement du général Bugeaud puis de ses successeurs, les opérations aboutissent notamment à la prise de la Smala en 1843 puis à la défaite marocaine d'Isly en 1844 pour finalement obtenir la soumission de l'Émir au général Lamoricière en 1847.

Enfin, cette approche historique et culturelle, certes rapide, faite à partir des ouvrages cités et de commentaires des témoins nous éclaire aussi d'une part sur les problèmes contemporains qui nous heurtent sinon nous menacent aujourd'hui d'autre part sur les modes d'action à adopter compte tenu des invariants constatés. Je laisse bien chacun le soin de faire son opinion et d'approfondir ces réflexions.